



Famille étrangère

Par Visiteur

Bonjour

Voilà je suis de nationalité Française et marié ma femme aussi de nationalité Française nous somme marié depuis le 14/06/2003 et avons eu 3 enfants ensemble et elle a 2 enfants de son mariage anterieur qui vivre avec nous.
si je viens vers vous c'est pour ma fille agée de 9 ans qui se trouve aujourd'hui en afrique (Côte d'Ivoire)je voudrai savoir comment faire pour la faire venir auprès de moi ;tout en sachant que je ne l'ai pas déclaré lors de ma demande de nationalité française parce ce que avec la guerre en côte d'ivoire j'avais perdu les nouvelles d'elle jusqu'en 2008 quand j'ai appris qu'elle est vivante mai à perdu sa mère pendant la guerre . Dite moi si vous plait que faire pour qu'elle puisse nous rejoindre en france.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous devez pour cela faire une demande de carte de résident pour votre fille (valable 10 ans et renouvelable) auprès de la préfecture ou sous-préfecture du lieu de votre résidence ou de la préfecture de police si vous résidez à Paris.
en principe la délivrance de ce titre est de plein droit car votre fille est enfant étranger d'un(e) Français(e),et elle a moins de 21 ans.

Vous devez prouver le lien de filiation, votre nationalité française.

Dans tous les cas, en cas de refus vous disposez de recours.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Souhaitez vous obtenir des informations complémentaires suite à ma première réponse?

Je reste à votre entière disposition

Cordialement